



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2020 nommant Madame Isabelle CABY, Vice-Présidente en charge de la vie étudiante ;

ARRETE

Article premier :

Délégation est donnée à **Madame Isabelle CABY**, Vice-Présidente en charge de la vie étudiante, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université d'Artois et dans la limite de ses attributions, et à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté, les actes, décisions, documents relevant des domaines suivants :

A. Domaine financier

Dans la limite des crédits ouverts aux service de la vie étudiante – mission handicap et de la vie culturelle et associative :

- devis d'un montant inférieur à 10 000 euros,
- certifications du service fait valant ordre de payer,
- décisions d'exonération ou non exonération de droits de scolarité et notifications,
- décisions, **suite au vote du Conseil d'Administration**, d'attribution de subventions à des associations étudiantes,
- décisions de versement de l'aide sociale exceptionnelle (fonds CVEC Part Sociale) et notification ;
- contrats de travail « Etudiants ».

B. Domaine scolarité

- arrêtés de Tiers Temps supplémentaires aux examens.

Article 2 :

Cette délégation prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire.

Article 3 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 :

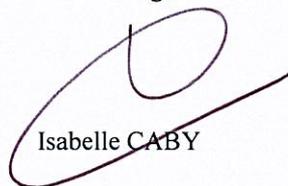
Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 25 janvier 2024

La Vice-Présidente en charge de la vie étudiante



Isabelle CABY

Le Président



Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 29/01/2024

Publication sur l'intranet le : 29/01/2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 29/01/2024

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr